

Paris, le 29 avril 1969

NOTE D'INFORMATION

I - Informations parlementaires.

Paris. 5-13 mars 1969.

Sur l'invitation du groupe parlementaire d'Amitié France-Gabon, une délégation de députés gabonais a séjourné en France du 5 au 13 mars 1969. Dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale du Gabon, Monsieur Georges DAMAS, elle comprenait M. Pierre Claver DIVOUNGUY, Premier Vice-Président de l'Assemblée et Maire de Port-Gentil, M. Albert YAMBANGOYE, ancien Ministre, Secrétaire du Bureau de l'Assemblée, et M. Joseph-Marie AUBIAN, Questeur.

Au cours de leur séjour les parlementaires gabonais ont été reçus par le Président CHABAN-DELMAS, M. Jacques FOCCART, Secrétaire-Général à la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires Africaines et Malgaches, et Monsieur HAURET, Député, Président du Groupe d'Amitié France-Gabon. Ils ont visité différentes installations industrielles, l'Hôpital Claude Bernard, l'Institut du Bois et les Halles de Rungis.

Paris. 20 mars 1969.

Un groupe de trente parlementaires canadiens, membres du Comité des Affaires Extérieures et de la Défense Nationale de la Chambre des Communes, a eu des entretiens à Paris, avec les responsables de la politique française, sur les problèmes de sécurité et de défense. Ils ont rencontré en particulier M. Pierre MESSMER, Ministre des Armées, M. Jean de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Jacques VENDROUX, Président de la Commission des Affaires Etrangères à l'Assemblée Nationale et participé à des séances de travail avec leurs collègues français appartenant aux Commissions des Affaires Etrangères et des Forces Armées de l'Assemblée.

Luxembourg.

Dans sa livraison du 11 février 1969, la "Note d'Information" de l'A.I.P.L.F. avait indiqué la composition du nouveau gouvernement luxembourgeois. Il paraît utile de préciser que M. Gaston THORN, Ministre des Affaires Etrangères dans cette formation, était vice-président de la section luxembourgeoise de l'A.I.P.L.F. et qu'il avait participé en cette qualité à l'Assemblée Générale de l'Association qui s'était tenue à Versailles du 26 au 28 septembre 1968. Né le 3 septembre 1928, M. Gaston THORN est docteur en Droit, avocat à la Cour Supérieure de justice du Luxembourg, et président du parti démocratique (libéral). Il continue à faire partie de la section luxembourgeoise de l'A.I.P.L.F., comme ancien parlementaire.

II - Informations générales.

Washington. 24 février-21 mars 1969.

Le 24 février 1969 s'est ouverte à Washington la conférence internationale des télécommunications par satellites qui doit se prononcer sur la forme définitive à donner à l'organisation mondiale de ce système de communications. Ses participants disposaient comme document de travail du rapport préparé par le Comité directeur de l'organisation.

.../...

... Ce rapport, dans lequel étaient exprimées les vues des 68 Etats ayant adhéré à Intelsat depuis le 20 Août 1964, date de l'accord ayant créé cet organisme provisoire pour une durée de cinq ans, faisait apparaître deux conceptions opposées, celle du gouvernement des Etats-Unis qui souhaitait voir confirmer le monopole de fait de la société américaine COMSATCO, chargée sous le régime transitoire de l'exécution de toutes les décisions prises par le Comité directeur, et celle de la majorité des autres gouvernements qui entendaient d'une part obtenir une participation réelle aux activités de l'organisme de gestion, et d'autre part assouplir l'organisation d'INTELSAT afin de permettre l'existence de systèmes régionaux ou inter-états de communications par satellites, échappant au monopole de la COMSATCO. Cette thèse était défendue en particulier par la délégation française. Après quatre semaines de négociations la conférence n'a pu aboutir à un accord et a pris la décision, le 21 mars, de s'ajourner au mois de novembre. D'ici là, un Comité restreint, dont la première réunion se tiendra du 20 mai au 10 juin, préparera un nouveau rapport. Il est utile à cette occasion de rappeler la résolution votée à l'unanimité par les membres de l'A.I.P.L.F., lors de l'Assemblée Générale de Versailles, sur les télécommunications internationales par satellites :

L'Assemblée Générale

Constatant l'importance capitale de l'utilisation de l'espace pour les télécommunications et le danger de voir l'espace utilisé dans l'avenir uniquement par les Etats-Unis ou l'U.R.S.S. ;

Considérant qu'il est indispensable qu'une partie de l'espace serve également aux francophones ;

Demande aux délégués d'attirer l'attention de leurs gouvernements sur l'importance considérable que revêt la question des satellites de télécommunications. Elle insiste sur la nécessité de prendre position pour que les pays francophones adoptent un point de vue commun lors des négociations qui vont s'engager en 1969 pour l'établissement du statut définitif de l'organisation pour l'exploitation commerciale des télécommunications par satellites dite Intelsat.

Paris. 10 mars 1969.

Le Docteur Emile DERLIN-ZINSOU, Président de la République du Dahomey, de passage à Paris, est reçu en audience par le Général de GAULLE, Président de la République française et M. COUVE DE MURVILLE, Premier Ministre.

Paris. 10 mars 1969.

Le Capitaine Yaro DIAKITE, chef du gouvernement de la République du Mali, rend visite au Premier Ministre du gouvernement français, M. COUVE DE MURVILLE. Le chef du gouvernement malien, accompagné de plusieurs ministres et hauts fonctionnaires de son pays, s'entretient au cours de son séjour à Paris avec plusieurs responsables de la politique française.

Paris. 18-22 mars 1969.

Le Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada du gouvernement fédéral d'Ottawa, M. Jean CHRETIEN, a séjourné à Paris du 18 au 22 mars. Il y a rencontré en particulier M. André BETTENCOURT, ministre français de l'Industrie, et M. Pierre GUILLAUMAT, président de la Société ERAP, l'une des premières sociétés à avoir entrepris des forages dans le Nord du Canada.

Tunis. 20 mars 1969.

M. Maurice SCHUMANN, ministre d'Etat du gouvernement français chargé des Affaires sociales s'est rendu à Tunis pour une visite officielle et a participé le 20 mars, auprès du Président BOURGUIBA, à l'inauguration de l'Institut tunisien de cancérologie.

.../...

... La France a contribué de façon importante à la réalisation de cet Institut, notamment par la fourniture d'une bombe au cobalt et de matériel pour une valeur de 1.700.000 francs. Elle participe d'autre part à son fonctionnement par la présence de médecins et de personnel médical français. Le Président BOURGUIBA a déclaré au cours de la cérémonie d'inauguration : "Je suis heureux de voir la collaboration désintéressée entre la France et la Tunisie prendre forme dans la confiance et le respect mutuel et se concrétiser par cette oeuvre hautement humanitaire".

Paris. 21-26 mars 1969.

Arrivé à Paris le 21 mars, M. Gérard PELLETIER, Secrétaire d'Etat canadien chargé des Affaires culturelles et d'enseignement, a inauguré pendant son séjour, au côté de M. Edgar FAURE, ministre français de l'Éducation Nationale, l'exposition "Chefs d'oeuvre de l'Art esquimau et de l'Art indien", organisée au Musée de l'Homme. Il a rendu visite d'autre part à M. André MALRAUX, ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles et a assisté au dix-neuvième Congrès de l'Association Nationale France-Canada.

Amiens. 22-24 mars 1969.

Le XIX^e Congrès de l'Association Nationale France-Canada s'est tenu à Amiens du 22 au 24 mars 1969 et a réuni plusieurs centaines de membres de l'Association. Parmi les personnalités qui ont assisté aux manifestations et réceptions organisées à cette occasion, il convient de citer M. Gérard PELLETIER, Secrétaire d'Etat du gouvernement canadien, M. Paul BAULIEU, Ambassadeur du Canada en France, M. Jean CHAPDELAINÉ, Délégué Général du Québec, M. Pierre GARET, Vice-Président du Sénat, M. Louis ANDRE, Président du groupe France-Canada du Sénat, M. de WAZIERES, Sénateur, M. LEPAGE, Député, et M. WILTZER, Préfet de la Picardie.

Bujumbura. 22 mars 1969.

Le gouvernement du Burundi offre une réception en l'honneur de M. Yvon BOURGES, Secrétaire d'Etat français aux Affaires Etrangères. C'est la première fois qu'un ministre français se rend à Bujumbura depuis la proclamation de l'indépendance du Burundi. M. Bourges a déclaré que son voyage avait pour but de préparer le développement des relations entre le Burundi et la France.

Communautés Européennes (Bruxelles) 24-26 mars 1969.

Les experts et les ministres de la Communauté Européenne et des dix-huit Etats africains et malgache associés au Marché Commun sont parvenus à un accord sur le renouvellement de la convention d'association de Yaoundé. Une dernière réunion est prévue au mois de juin pour l'adoption du nouvel accord d'association et pour la fixation du montant de l'aide financière qui sera attribuée par les pays du Marché Commun aux Dix-Huit au cours des cinq prochaines années.

Lyon. 26 mars 1969.

Monsieur HOUPHOUET-BOIGNY, Président de la République de la Côte d'Ivoire, a visité le 26 mars la Foire Internationale de Lyon. Il était accompagné de plusieurs membres de son gouvernement ainsi que de M. André BETTENCOURT, ministre français de l'Industrie. La participation de la Côte d'Ivoire à la Foire de Lyon était l'une des plus importantes avec celles de la Grande-Bretagne et du Canada.

Paris. 26 mars 1969.

Décès de Monsieur Jean RAYMOND-LAURENT, ancien ministre, Président de l'Association France-Canada. Né le 20 juillet 1890 à Nîmes, M. Jean RAYMOND-LAURENT avait été l'un des fondateurs du Parti démocrate populaire, en 1923, puis du Mouvement Republicain Populaire en 1945.

.../...

... Ancien ministre, ancien vice-président de l'Assemblée Nationale, il s'était retiré de la vie politique au cours de l'été 1958 pour se consacrer entièrement à la Présidence de l'Association France-Canada.

Paris. 27 mars 1969.

Le Président de la République Démocratique du Congo (Kinshasa) et Madame MOBUTU ont été reçus à déjeuner à l'Élysée, le 27 mars 1969, par le Président de la République Française et Madame de GAULLE. A l'issue de cette réception le Général MOBUTU a déclaré : "Le Général de GAULLE m'a invité à revenir en France en visite officielle en automne et j'ai accepté. "

"Il ne subsiste pas un seul malentendu entre la France et mon pays, ma présence ici le prouve."

Port-Louis (Ile Maurice). 27-28 mars 1969.

Au cours du séjour qu'il a effectué à l'Ile Maurice les 27 et 28 mars 1969, Monsieur Michel DEBRE, ministre français des Affaires Etrangères, a eu plusieurs entretiens avec le Premier Ministre, Sir Seewoosagur RANGOOOLAM ainsi qu'avec le Chef de l'opposition, M. Gaëtan DUVAL, et a été l'objet de manifestations de sympathie de la part de la population. Le communiqué publié à l'issue de cette visite indique que les gouvernements mauricien et français sont décidés à rendre plus étroite la collaboration entre les deux pays.

Cotonou. Mars 1969.

Le gouvernement du Dahomey a conclu un important accord avec le Fonds français d'aide et de coopération et l'Agence Internationale de Développement pour la mise en valeur de la région du Grand Hinvi, dans le sud du pays.

Le programme d'aménagement de cette région prévoit l'exploitation de six mille hectares de palmiers à huile, la préparation de six mille hectares de terrains pour des cultures vivrières, la plantation de mille hectares de bois de teck, la construction d'une huilerie, l'achat de têtes de bétail, etc...

La contribution du F.A.C. à ce programme sera de un milliard deux cent trente trois millions de francs CFA et celle de l'A.I.D. de un milliard cent trente sept millions de francs CFA.

Outre l'intérêt que cet accord présente pour le Dahomey, il marque le début d'une coopération qui devrait être fructueuse entre la Banque mondiale, dont l'A.I.D. est une filiale, et le gouvernement français pour financer de vastes projets de développement agricole dans les pays africains de langue française.

*

* *

Informations communiquées par la section canadienne de l'A.I.P.L.F.

- Communications par satellites :

Dans une allocution qu'il a prononcée le 24 janvier 1969 sur les communications par satellites, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, l'Honorable Mitchell Sharp a déclaré en particulier :

"Le Canada est à l'avant-garde dans le domaine des communications par satellites, tant du point de vue technique que par les efforts qu'il a déployés pour donner une expression concrète aux intérêts du pays, des provinces, de tous les Canadiens. Avant la fin de 1971, donc parmi les tous premiers, le Canada disposera d'un important réseau de satellites de communications qu'il utilisera,

.../...

en conformité avec sa politique de bilinguisme, pour procurer aux Canadiens des émissions de radio et de télévision dans les deux langues officielles. Il entend assurer ainsi le rayonnement de la culture française par tout le pays. Le gouvernement s'est employé à explorer et à définir les possibilités de coopération dans le domaine des satellites de communications, soit avec des organismes internationaux, soit avec d'autres pays dont la France, en vue de mettre le Canada en rapport avec les grandes aires de culture mondiale, dont évidemment la culture française.

Nous avons établi au cours des années passées des liens de coopération dans le domaine spatial avec nombre de pays, dont la France. En ce qui concerne le gouvernement français, nous lui avons proposé l'an dernier un programme de coopération en vue d'accroître les échanges en cours et d'aborder conjointement de nouveaux secteurs. Les discussions se poursuivent à ce sujet. Dans le cadre de ses propositions, le gouvernement du Canada entend élargir ses consultations et sa coopération avec les provinces intéressées, notamment le Québec. Le gouvernement canadien est convaincu que c'est dans un tel esprit que peut s'engager une coopération valable, dans laquelle il a un rôle essentiel à jouer. C'est aussi la seule qui puisse assurer, dans un domaine où la technologie progresse à un rythme rapide, une utilisation vraiment efficace des ressources des gouvernements concernés en vue de leurs objectifs communs, sans duplication d'efforts et de dépenses."

- Les relations entre le Canada et la Tunisie :

Une délégation canadienne, dirigée par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'Honorable Jean-Luc Pépin, s'est rendue à Tunis, du 10 au 12 février dernier pour assister à la première réunion de la Commission conjointe Canada-Tunisie. Cette rencontre revêt une importance particulière puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement canadien visant à intensifier ses relations avec les pays africains d'expression française. La Commission conjointe Canada-Tunisie a été créée en mai 1968, à la suite de la visite au Canada du Président de la Tunisie, Son Excellence Monsieur Habib Bourguiba. Les deux pays estiment que cette Commission leur fournira un excellent moyen de procéder à des échanges de vues utiles sur les nombreux sujets d'intérêt commun tels, par exemple, les affaires culturelles, le commerce, la coopération technique et économique, la "francophonie" et les autres aspects des relations internationales.

D I S C O U R S

de Monsieur L. BOTOKEY

MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES DE MADAGASCAR

à la Conférence de NIAMEY, le 18 Février 1969

C'est pour moi un agréable devoir de prendre la parole devant cette noble assemblée pour dire très simplement en quelques mots, ce que m'inspire le thème de notre Conférence.

Avant de le faire cependant, je m'en voudrais de ne pas remercier bien vivement Son Excellence Monsieur le Président DIORI HAPUNY qui a eu la très heureuse initiative de nous réunir en cette ville qui est située au coeur même de la jeune Afrique. L'initiative aura été vraiment heureuse car tous, nous avons senti le besoin d'organiser cette francophonie, de passer du stade de la théorie au stade de la pratique et de la réalisation.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, ceci étant dit, je voudrais essayer de vous présenter la position de mon pays face à la francophonie.

Comme vous le savez, Madagascar possède une langue nationale, apparentée à la grande famille des langues malayopolynésiennes. Parlée à travers toute l'île, cette langue, la langue malgache, est le support d'une vieille culture qui s'exprime dans la tradition orale comme dans la tradition écrite. Cette culture nationale nous est chère.

Avant la colonisation française, nombreux étaient les enfants du pays qui en avaient assuré le développement. Pendant la colonisation, malgré l'introduction et la pratique de la langue française, cette culture avait continué à prospérer et, chose étonnante, elle s'était enrichie au contact de la culture française : c'est vous dire, Monsieur le Président et Messieurs les délégués, que les échanges, voire même l'interpénétration, les interférences entre deux cultures sont possibles et bénéfiques.

C'est vous dire aussi que Madagascar est le terrain privilégié du Dialogue entre deux cultures : la culture nationale malgache héritée des ancêtres venus d'Asie et d'Afrique et la culture française que nous devons à la mission civilisatrice de la France, culture qui nous a permis de sortir de notre isolement.

L'indépendance une fois recouvrée, suivant un vieux proverbe malgache, "nous n'avons pas rejeté du pied la pirogue qui nous a aidés à traverser la rivière." La pirogue, vous le devinez, c'était la langue française, cette langue grâce à laquelle nous pouvons maintenant communiquer avec le reste du monde et, en tout premier lieu, avec nos frères du continent africain.

Grâce à la langue française, nous pouvons donc nous ouvrir sur le monde extérieur, nous délivrant de cette tendance au repliement sur soi qui caractérise les insulaires que nous sommes !

Grâce à la langue française aussi nous pouvons accéder au progrès de la science et de la technique, progrès auquel nous aurions accédé avec beaucoup de retard si nous nous étions contentés de la seule langue malgache.

Pour ces diverses raisons, la République malgache adoptant une politique dont nul ne contestera le réalisme, opta en accédant à l'indépendance, pour le bilinguisme franco-malgache ou plus exactement pour la coexistence des deux langues :

.../...

la langue française, langue de grande communication et la langue malgache, langue du pays. En son article 2, la Constitution de la République Malgache stipule que le malgache et le français sont les deux langues officielles du pays.

Plus nous avançons dans le contexte actuel de notre indépendance, plus nous reconnaissons la nécessité de développer l'enseignement du français dans nos écoles et hors de l'école. Le français est pour nous autres Malgaches, un instrument précieux qui nous aura aidés à nous découvrir nous-mêmes et à accéder à la civilisation de l'Universel !

Solennellement donc, je proclame l'adhésion de mon pays à l'idée de la francophonie.

Pour en venir aux points inscrits à l'ordre du jour de notre Conférence, permettez-moi de vous livrer les quelques réflexions suivantes.

Tout d'abord, je vous dirai que l'intervention de la délégation française, faite ce matin à cette tribune m'a permis de bien situer le problème qui nous préoccupe dans le cadre de la présente Conférence :

Il a été dit d'une façon claire et précise par le représentant de la France que la langue française est notre bien commun à tous et que, de ce fait, la France ne saurait prétendre à une place prépondérante dans le monde francophone. Voilà qui nous rassure tous je pense ! Nous autres jeunes, avons toujours une certaine appréhension et on le comprend sûrement, celle d'aliéner notre souveraineté nationale, cette souveraineté que nous avons conquise ou reconquise difficilement, parfois hélas dans le sang ! ; mais la déclaration faite par la France doit à mon sens, lever nos inquiétudes. Point n'est question de reconquête, point n'est question d'impérialisme culturel.

La coopération multilatérale que nous allons organiser sera fondée, a-t-on affirmé ce matin, à plusieurs reprises sur des rapports de parfaite égalité entre les membres de la grande famille francophone.

Je crois, Monsieur le Président, que notre présente rencontre préfigure parfaitement la grande rencontre du vaste monde francophone que nous avons le grand privilège d'organiser sans recourir à une institutionnalisation rigide.

Il nous appartient de bien définir les cadres dans lesquels cette coopération multilatérale, devenue d'ailleurs une exigence de notre époque, s'effectuera de la façon la plus efficace. Notre tâche ne sera pas facile car il y va de l'avenir de notre développement technique et culturel.

Je pense que si nous avons toujours présente à l'esprit la devise proposée par la France, à savoir : "Egalité, complémentarité, solidarité", nous organiserons dans les meilleures conditions notre francophonie. Comme il s'agit de quelque chose de nouveau, de quelque chose qui va engager notre avenir, je me rallie à tous ceux qui diront qu'il convient d'user de prudence et de prévoir des cadres souples et pragmatiques. C'est ainsi que j'adhère entièrement à l'idée de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, me réservant toutefois le droit d'intervenir quand on abordera les points de détail du projet de création de cette Agence.

D'ores et déjà cependant, je voudrais vous dire que ce projet mérite qu'on s'y attarde longuement. Ce n'est pas d'ici à demain que nous pourrons en discuter valablement. C'est pourquoi j'appelle de tous mes vœux la création du Secrétariat Général provisoire préconisée par la Délégation française. Ce Secrétariat provisoire devrait demander à tous les Etats membres les remarques qu'ils voudront bien formuler sur le projet.

.../...

A partir de ces remarques que je souhaite constructives et réalistes, le Secrétariat provisoire pourra élaborer un projet de Statuts qui sera soumis à la prochaine conférence sur la francophonie.

D'ores et déjà aussi, je me permettrai de faire remarquer que l'aspect financier du projet doit retenir notre attention. Le programme d'activités tracé dans le projet est certes bien conçu mais par certains côtés un peu ambitieux. N'oublions pas que nos moyens sont limités étant donné nos situations économiques respectives et que, de ce fait, il y a lieu de réduire nos champs d'action à nos besoins prioritaires. Le mode de calcul de la contribution financière de chaque Etat devra être étudié d'une façon très minutieuse, car en l'état actuel du projet, la contribution financière des pays sous-développés sera trop élevée.

Je voudrais en terminant, remercier vivement la Délégation Québécoise de la promesse qu'elle a faite d'aider d'une façon accrue les pays moins nantis du monde francophone.

J'ose espérer que les autres pays développés en feront autant et la devise : "Egalité, Solidarité, Complémentarité" trouvera sa pleine réalisation dans notre monde francophone et servira d'exemple aux autres ensembles du monde.

*

* *